



# Contrat d'officiel de table

## Contrat d'officiel de table:

Entre ....., ici appelé officiel de table et le club IHC La Broye, représenté par Luca Noth.

### **Art. 1 Objet du contrat**

L'officiel de table s'engage à effectuer la tâche de chronométreur ou de responsable de feuille de match pour le club du IHC La Broye.

### **Art. 2 Durée du contrat**

L'officiel de table s'engage auprès du IHC La Broye pour la durée de ..... saison(s).

### **art. 3 Engagement de l'officiel de table**

L'officiel de table s'engage à suivre la formation donnée par le club.

Il s'engage également à se rendre aux matchs auxquels il s'est engagé à aller ou à en informer le responsable aussi tôt que possible en cas d'empêchement.

L'officiel de table s'engage à effectuer sa tâche au chronomètre ou à l'ordinateur et à prendre connaissance et respecter le règlement d'officiel de table rédigé et mis à disposition par la FSIH.

Il s'engage à se rendre 45 minutes avant le début du match au terrain du IHC La Broye.

### **art. 4 Engagement du club**

Le club s'engage à mettre à disposition tout le matériel nécessaire pour effectuer la tâche de chronométreur ou de responsable de feuille de match.

Le club s'engage à offrir un jeu de roue complet (8 roues) ou une palette à l'officiel de table tous les 5 matchs effectués.

### **art. 5 Sanctions**

En cas d'absence pas annoncée dans les temps, l'officiel de table sera sanctionné d'une amende de 50 francs.

Signature pour l'officiel

signature pour le club

signature du représentant légal (si mineur)